

**Direction Générale des Services / Direction des Affaires Juridiques du Domaine et de l'Administration Générale**

**Affaires Juridiques et du Domaine**

**REF : DAJDAJD2010030**

**Signataire : FG/SD**

**OBJET : rue Danielle Casanova et avenue Jean-Jaurès, parcelles cadastrées AL 140-159-163-164a et 171 : acquisition de trottoirs, appartenant à la SEM SEQUANO Aménagement.**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu l'article L2241-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L1111-1 du Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le courrier de la SEM SEQUANO Aménagement en date du 20 septembre 2010 ;

Vu l'avis des services de France Domaine du 8 novembre 2010 ;

Vu la lettre de la commune en date du 18 novembre 2010 ;

Vu le plan parcellaire ;

Considérant l'intérêt d'acquérir les parcelles cadastrées AL 140-159-163-164a et 171, correspondant à des trottoirs afin de finaliser l'opération ZAC Emile Dubois, îlot 1 dont l'aménageur est la SEM SEQUANO Aménagement,

Considérant que par la suite ces parcelles seront classées dans le domaine public communal,

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**DECIDE** d'acquérir les parcelles cadastrées AL 140-159-163-164a et 171 situées rue Danielle Casanova et avenue Jean-Jaurès à Aubervilliers, correspondant à des trottoirs et appartenant à la SEM SEQUANO Aménagement.

**DIT** que l'acquisition s'effectuera à l'euro symbolique.

**AUTORISE** le maire à signer la promesse de vente et l'acte notarié et à ordonnancer toutes les dépenses relatives aux frais d'acte.

Les dépenses résultant de cette acquisition seront imputées au budget de l'exercice en cours au 203-2112-824.

Le Maire

Jacques SALVATOR